



Date d'entrée :

Case réservée à l'administration

Demande d'octroi d'un congé-jeunesse

à renvoyer au Service national de la jeunesse **au moins un mois avant** le début du congé sollicité

À renvoyer au : SNJ B.P. 707 L-2017 Luxembourg / Renseignements : M. Urhausen Philip +352 247-86451 / philip.urhausen@snj.lu

Type d'activité (1) : Organisation ou encadrement d'un **stage de formation** ou d'une **activité éducative** pour jeunes

à remplir par le demandeur

Nom ou Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____

Matricule : _____

No / Rue : _____

CP / Localité : _____

Tél : _____

Adresse électronique : _____

Nom de l'activité : _____

Lieu de l'activité : _____

Date de l'activité : du _____ au _____

Tâche du demandeur lors de l'activité : _____

Nombre de jours de congé légal investis (4) : _____

Nombre de jours de congé-jeunesse demandé (5) : _____

Dates exactes des jours de congé-jeunesse demandés : _____

- Fonctionnaire / Employé de l'Etat
- Employé privé / Secteur communal
- Indépendant (2)

Attention :
Congé-jeunesse non autorisé pour apprentis !

Formation du demandeur dans le domaine du travail avec les jeunes (3) :

- Aide-animateurs ou animateur
- Formation équivalente,
préciser : _____
- Aucune

Signature du demandeur :

à remplir par l'employeur

Nom de l'employeur : _____

No / Rue : _____

CP / Localité : _____

Motivation de l'avis défavorable : _____

Avis de l'employeur :

- Favorable
- Défavorable

Signature et cachet de l'employeur :

à remplir par la fédération (resp. par l'organisateur)

Nom de la fédération (resp. de l'organisateur de l'activité) (6) : _____

Nombre total de participants (compris encadrants) : _____

Nombre de jeunes participants (hors encadrants) : _____

Nombre de demandeurs pour l'activité décrite ci-dessous : _____

Validation du programme (7) :

- Favorable
- Défavorable

Signature et cachet de la fédération (resp. de l'organisateur) :

Décision : favorable pour _____ jours
 défavorable

Pour le ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(1) Voir fiche « Critères d'éligibilité congé-jeunesse » (www.animateur.snj.lu/congé-jeunesse) → « Activités éligibles pour le congé-jeunesse ».

(2) Veuillez **joindre le certificat d'affiliation** prouvant l'affiliation depuis deux années au moins à la sécurité sociale luxembourgeoise (<http://www.ccss.lu/certificats/assures/certificat-daffiliation/>).

(3) Voir fiche « Critères d'éligibilité congé-jeunesse » (www.animateur.snj.lu/congé-jeunesse) → « Brevets reconnus comme équivalents au brevet d'aide-animateur, respectivement au brevet d'animateur ». **Veillez joindre une copie du brevet.**

(4) Nombre de jours de congé légal qu'on devrait normalement investir pour pouvoir participer à l'activité sans l'accord pour un congé-jeunesse.

(5) La durée du congé-jeunesse complet ne peut dépasser soixante jours. Nul ne peut bénéficier d'un congé-jeunesse de plus de vingt jours par période de deux ans. Ce congé peut être fractionné; chaque fraction doit comporter au moins deux jours, sauf s'il s'agit d'une série cohérente de cours dont chacun dure une journée seulement. Le nombre de jours de congé-jeunesse auxquels peut prétendre le demandeur est limité à la durée de l'activité éligible. Le congé-jeunesse n'est pas cumulable avec d'autres congés spéciaux.

Le nombre de jours de congé-jeunesse auxquels peut prétendre le demandeur est limité à la durée de l'activité éligible. Cependant le demandeur, qui n'est pas titulaire d'un brevet d'aide-animateur ou d'animateur ou ne dispose pas d'une qualification équivalente; ne peut prétendre qu'à un nombre de jours de congé-jeunesse correspondant à deux tiers du nombre de jours investis dans le travail avec les jeunes. Dans ce cas les fractions de jours pris en compte sont arrondies au nombre entier supérieur.

(6) Voir fiche « Critères d'éligibilité congé-jeunesse » (www.animateur.snj.lu/congé-jeunesse) → « Activités éligibles pour le congé-jeunesse ». **Convention, agrément ou lettre d'affiliation à une fédération à joindre.**

(7) Veuillez **joindre un programme** comportant les dates de l'activité et duquel il s'ensuit qu'il s'agit d'une activité/formation qui vise essentiellement les jeunes.